



Conseil d'administration

341^e session, Genève, mars 2021

Section du programme, du budget
et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 1^{er} février 2021

Original: anglais

Dixième question à l'ordre du jour

Questions relatives au Corps commun d'inspection

Objet du document

Le présent document fait la synthèse du rapport annuel du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2019, de son programme de travail pour 2020, et de huit rapports publiés en 2018 et 2019 sur diverses questions intéressant l'ensemble des organisations du système des Nations Unies, à savoir l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes; l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mène le système des Nations Unies; la gestion du changement; les services informatiques en nuage; les comités d'audit et de contrôle; les échanges de personnel et les autres formes de mobilité interorganisations; et l'externalisation de services à des prestataires privés.

Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur les informations contenues dans le présent document, sur les recommandations adressées à l'OIT dans les huit rapports du CCI et sur l'état d'avancement des mesures prises pour donner suite aux recommandations qui ont été présentées au Conseil d'administration au cours des trois dernières années (voir le projet de décision au paragraphe 30).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Incidences juridiques: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Unité auteur: Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM).

Documents connexes: Le présent document est soumis chaque année, conformément à la pratique établie au paragraphe 210 du document [GB.294/PV](#). Documents de référence: GB.341/PFA/10/REF/1 et GB.341/PFA/10/REF/2.

► Rapport du Corps commun d'inspection pour 2019 et programme de travail pour 2020

1. Le Rapport annuel ¹ du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2019 contient des informations concernant notamment les rapports publiés par le CCI en 2019 ² et la suite donnée à ses recommandations par les organisations participantes. Il contient également la liste des examens prévus pour 2020, lesquels portent notamment sur cinq questions qui concernent l'OIT en tant qu'organisation du système des Nations Unies: les politiques et pratiques en matière de cybersécurité; les politiques, pratiques et mécanismes de durabilité environnementale; l'utilisation des applications de la chaîne de blocs; l'appui aux pays en développement sans littoral; la fonction de déontologie.
2. En outre, l'annexe I du rapport annuel du CCI présente le cadre stratégique pour la période 2020-2029 et le plan à moyen terme pour la période 2020-2024. Ce cadre, qui repose sur cinq principes directeurs, est axé sur la réalisation de quatre objectifs stratégiques, l'accent étant mis sur quatre domaines thématiques. Les réalisations du CCI feront l'objet d'un rapport annuel et seront mesurées au regard d'un ensemble de critères portant sur: le traitement des sujets soumis à l'examen; la qualité des produits du CCI et la rigueur de ses travaux; la valeur et l'incidence du travail du CCI; l'utilisation optimale des ressources du CCI et de celles du système des Nations Unies.

► Résumé de certains rapports du CCI publiés en 2018 et 2019

3. Conformément à la procédure établie, le Bureau soumet chaque année ³ au Conseil d'administration un résumé des rapports du CCI qui contiennent des recommandations s'adressant à l'OIT ainsi qu'à d'autres organismes du système des Nations Unies, ainsi qu'un résumé des observations formulées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et par le Bureau. Un résumé de huit de ces rapports est présenté au Conseil d'administration à la présente session (voir les paragraphes 6-29 ci-après).
4. Les informations sur l'état d'avancement des mesures que l'OIT a prises pour donner suite à chacune des recommandations du CCI font l'objet d'un document de référence distinct, disponible sur le site Web du Conseil d'administration ⁴. Suivant la pratique en la matière, le Bureau a également publié un autre document de référence qui fait le point

¹ Nations Unies: *Rapport du Corps commun d'inspection pour 2019 et programme de travail pour 2020*, documents officiels de l'Assemblée générale, supplément n° 34, Assemblée générale, 74^e session, New York, 2020 (A/74/34).

² Tous les rapports publiés à ce jour par le CCI peuvent être consultés sur son [site Web](#), en anglais, en français et en espagnol et dans les autres langues officielles de l'ONU.

³ Cette question à l'ordre du jour a été reportée de la 340^e session du Conseil d'administration (octobre-novembre 2020).

⁴ [GB.341/PFA/10/REF/1](#) (en anglais seulement).

sur la suite donnée aux recommandations du CCI présentées au Conseil d'administration au cours des trois dernières années ⁵.

5. Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur le présent document et sur les recommandations adressées à l'OIT, telles qu'elles sont présentées dans les deux documents de référence.

Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Le rapport ⁶ comprend 12 recommandations, dont 7 appelant une action sont adressées à l'OIT ainsi qu'à d'autres entités concernées du système des Nations Unies. Cinq de ces recommandations ont été acceptées, quatre mises en œuvre et une est en cours d'application. Les deux recommandations restantes sont adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (recommandations 6 et 12).
7. Dans leurs observations ⁷, les membres du CCS se sont félicités du caractère ambitieux et complet du rapport. Ils ont appuyé la plupart des recommandations, tout en rappelant que l'organisation institutionnelle de la recherche se devait d'être souple pour tenir compte, entre autres, du mandat, des objectifs stratégiques et des ressources financières et humaines propres à chaque entité. La recommandation concernant la présentation de rapports sur le coût des activités de recherche et leur comptabilisation dans les budgets-programmes et les systèmes financiers respectifs des organismes n'a généralement pas reçu un accueil favorable (recommandation 2). Pour nombre de ces organismes, il ne s'agit pas actuellement d'une priorité.
8. Le Bureau souscrit aux observations du CCS pour ce qui est de continuer à progresser, compte tenu du mandat et du cadre de gouvernance de l'Organisation. Il poursuivra ces efforts, notamment dans le cadre d'une collaboration interinstitutions, s'il y a lieu, comme cela est souligné dans le rapport (recommandations 8 et 9).

Examen du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes

9. Le rapport ⁸ comprend quatre recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT ainsi qu'à d'autres entités concernées du système des Nations Unies. Trois de ces recommandations ont été acceptées, chacune en étant à un stade de mise en œuvre différent. La quatrième est à l'étude, eu égard à sa valeur ajoutée et à son incidence sur les dépenses de personnel et compte tenu des pratiques existantes. Elle concerne l'examen par le Conseil d'administration de la lettre annuelle que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) adresse au Directeur général, accompagnée d'indications sur les stratégies et les mesures envisagées pour mieux répondre aux exigences des indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ci-après le «Plan d'action») (recommandation 4).

⁵ GB.341/PFA/10/REF/2 (en anglais seulement).

⁶ JIU/REP/2018/7.

⁷ Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/74/216/Add.1](#).

⁸ JIU/REP/2019/2.

10. Dans leurs observations ⁹, les membres du CCS ont accueilli favorablement le rapport, saluant la rigueur de la méthodologie suivie pour l'examen. Ils ont estimé que l'analyse et les recommandations étaient d'une grande valeur pour ce qui était d'améliorer la qualité des résultats et d'inciter la hiérarchie et la direction à prendre part à l'élaboration d'une version actualisée du Plan d'action à l'avenir. Même s'ils ont largement approuvé les recommandations figurant dans le rapport, les membres du CCS ont relevé que certaines actions proposées risquaient de faire double emploi avec les dispositifs déjà en place et opérationnels de chaque organisation et d'avoir des incidences considérables sur le plan des ressources (recommandations 4 et 5).
11. Le Bureau souscrit aux observations du CCS. Il intensifiera ses efforts pour améliorer ses résultats dans le cadre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021, en continuant d'aligner pleinement celui-ci sur le Plan d'action. Les tâches qui attendent le Bureau, notamment la conception du prochain plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes au-delà de la période actuellement couverte (2018-2021), resteront soumises aux orientations données par le Conseil d'administration et seront en outre étayées par une évaluation indépendante, qui sera réalisée au cours de l'année 2021.

Examen de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mène le système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

12. Sur les trois recommandations du rapport ¹⁰ appelant une action qui sont adressées à l'OIT ainsi qu'à d'autres entités concernées du système des Nations Unies, deux ont été acceptées, et leur mise en œuvre est soit achevée, soit en cours. La troisième est à l'étude; elle concerne le rôle du Directeur général consistant à veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies puissent mettre en œuvre des activités de développement tenant compte des risques et à ce qu'il soit rendu compte au siège de ces activités, à la lumière du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et du cadre de communication d'informations relatives aux objectifs de développement durable (recommandation 3).
13. Dans leurs observations ¹¹, les membres du CCS se sont félicités de l'opportunité et de la pertinence du rapport, et du fait qu'il reconnaisse l'importance d'une plus grande prévisibilité et disponibilité des ressources pour renforcer les efforts de coordination dans ce domaine. Ils ont souscrit en partie aux recommandations, notamment en ce qui concerne les rapports établis à l'intention des organes directeurs ou du siège (recommandations 2 et 3). Ils souhaitent que l'établissement de ces rapports s'effectue à un niveau plus stratégique et plus global, et non au niveau des activités.
14. Le Bureau souscrit aux observations du CCS. Il participe activement aux efforts de coordination à l'échelle du système des Nations Unies et continuera d'y participer, notamment en tant que membre du Groupe des points de contact des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Il prend des mesures adaptées au mandat de l'Organisation et entend rendre compte des résultats pertinents, principalement dans le cadre du rapport biennal sur l'exécution du programme.

⁹ Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/74/306/Add.1](#).

¹⁰ [JIU/REP/2019/3](#).

¹¹ Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/75/76/Add.1](#).

Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies

15. Le rapport ¹² comprend six recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT ainsi qu'à d'autres entités concernées du système des Nations Unies. Les mesures et pratiques recommandées étant déjà en place à l'OIT, les recommandations ont toutes été acceptées.
16. Dans leurs observations ¹³, les membres du CCS se sont félicités du rapport et de l'occasion ainsi offerte d'examiner les bonnes pratiques de gestion du changement dans l'ensemble du système des Nations Unies et d'en tirer des enseignements. En revanche, ils ont fait observer qu'il aurait été utile d'analyser plus en profondeur les facteurs favorables, tels que les structures des postes et les barèmes de traitement ainsi que les structures de gestion de la performance interne dans les organismes des Nations Unies et dans d'autres entités internationales ou multinationales. Ils ont souscrit en partie aux recommandations formulées dans le rapport, principalement en raison des observations liées aux caractéristiques propres à chaque entité.
17. Le Bureau s'associe aux membres du CCS pour accueillir favorablement les conclusions du rapport. La gestion du changement fait partie intégrante des initiatives de réforme mises en œuvre par le Bureau depuis maintenant dix ans. Le Bureau continuera sur cette voie.

L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies

18. Le rapport ¹⁴ comprend quatre recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT ainsi qu'à d'autres entités concernées du système des Nations Unies. Deux d'entre elles ont été acceptées et mises en œuvre. Les deux autres sont à l'étude, compte tenu de la faisabilité technique et des contraintes budgétaires. Elles portent sur l'inclusion, dans le cadre de la planification de la continuité des opérations, de stratégies et de mesures visant à atténuer les risques associés à la prestation de services informatiques en nuage (recommandation 1), et sur les stratégies financières visant à faire en sorte que les dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement liées aux nouvelles technologies puissent plus facilement être adaptées en réponse aux faits nouveaux et utilisées efficacement (recommandation 2).
19. Dans leurs observations ¹⁵, les membres du CCS ont accueilli favorablement l'examen d'ensemble de cette question. Ils ont partagé l'avis selon lequel l'informatique en nuage offre la possibilité de mieux gérer la prestation des services liés aux technologies de l'information et de la communication. Ils ont toutefois souligné que, pour tirer tout le parti des avantages de l'adoption de l'informatique en nuage, l'analyse de rentabilité et la stratégie d'adoption de chaque entité doivent être conçues spécialement pour gagner en souplesse, améliorer la continuité des activités, renforcer la sécurité et réduire le coût de la prestation des services.

¹² JIU/REP/2019/4.

¹³ Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/74/669/Add.1](#).

¹⁴ JIU/REP/2019/5.

¹⁵ Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/74/691/Add.1](#).

20. Le Bureau souscrit aux observations du CCS et poursuivra ses efforts dans ce domaine en tenant dûment compte de la rentabilité et de la fiabilité, ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies

21. Le rapport ¹⁶ contient six recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT ainsi qu'à d'autres entités concernées du système des Nations Unies. Trois de ces recommandations ont été acceptées et mises en œuvre. Les trois autres sont à l'étude, car elles concernent les modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat du Comité consultatif de contrôle indépendant, qui seront examinées par le Conseil d'administration à une session future (recommandations 2, 6 et 7).
22. Dans leurs observations ¹⁷, les membres du CCS ont accueilli avec satisfaction l'inclusion dans le rapport d'un examen important de l'évolution du rôle des comités d'audit et de contrôle dans le système des Nations Unies, depuis que la question a été traitée par le CCI dans son premier rapport en 2006. Ils ont en outre salué le fait que le rapport mette en évidence les bonnes pratiques et donne un aperçu de la structure et du fonctionnement des comités d'audit et de contrôle des différentes entités des Nations Unies, soulignant qu'un modèle «unique» ne convient pas. Ils ont en outre fait observer que l'examen aurait gagné en profondeur s'il y avait eu une analyse plus poussée des éléments suivants: la corrélation entre la structure des comités et les modèles de gouvernance des entités des Nations Unies; les raisons justifiant l'existence de différents modèles; l'efficacité du rôle d'appui des comités aux organismes respectifs; le rôle de gouvernance que l'on attend d'eux; et la suite donnée à leurs commentaires (toutes les parties prenantes étaient-elles dûment informées?) et à leurs conseils.
23. Le Bureau s'associe aux membres du CCS pour accueillir favorablement les conclusions de l'examen mené dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Examen des échanges de personnel et des autres formes de mobilité interorganisations dans le système des Nations Unies

24. Le rapport ¹⁸ contient sept recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT ainsi qu'à d'autres entités concernées du système des Nations Unies, dont une est adressée au Secrétaire général de l'ONU (recommandation 6). Sur les six recommandations intéressant l'OIT, trois ont été acceptées et mises en œuvre dans la mesure où elles relèvent de l'action de l'Organisation. Deux sont à l'étude compte tenu d'observations techniques et de questions liées à la compatibilité avec les règles internes et le cadre de gouvernance de l'OIT. Elles portent sur l'évaluation de l'incidence du modèle de leadership du système des Nations Unies sur la mise en place d'une culture de gestion commune favorisant le principe d'Unité d'action des Nations Unies (recommandation 7), et sur la manière d'appliquer la reconnaissance mutuelle des règles et procédures pour surmonter les obstacles réglementaires et procéduraux à la mobilité interorganisations (recommandation 9). La recommandation prie le Directeur général de permettre à l'ensemble des fonctionnaires des Nations Unies de se porter

¹⁶ [JIU/REP/2019/6](#).

¹⁷ Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/74/670/Add.1](#).

¹⁸ [JIU/REP/2019/8](#).

candidat(e)s aux postes vacants aux mêmes conditions que celles établies pour le personnel du BIT n'a pas été acceptée en raison de son incompatibilité avec les règles internes et le cadre de gouvernance en vigueur (recommandation 8).

25. Dans leurs observations ¹⁹, les membres du CCS ont accueilli favorablement le rapport, qui donne un aperçu utile des possibilités qu'offre la mobilité interorganisations, des problèmes qui se posent et des solutions pratiques qui pourraient aider à surmonter les obstacles existants. Ils ont estimé qu'il importe de dresser un bilan des politiques et dispositifs existants de façon à évaluer leur efficacité et de définir les améliorations à apporter dans ce domaine (recommandation 6). Le rapport était particulièrement pertinent pour le Secrétariat de l'ONU et son Bureau de la coordination des activités de développement, puisque celui-ci participe à la réorganisation du système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.
26. Le Bureau souscrit aux commentaires du CCS et continuera de participer aux efforts de coordination entrepris à l'échelle du système des Nations Unies dans ce domaine.

Examen des pratiques récentes des entités des Nations Unies en matière d'externalisation de services à des prestataires privés

27. Sur les sept recommandations du rapport ²⁰ appelant une action qui sont adressées à l'OIT ainsi qu'à d'autres entités concernées du système des Nations Unies, cinq ont été acceptées et mises en œuvre. Les deux autres sont à l'étude, compte tenu des besoins justifiables et de la rentabilité de leur mise en œuvre dans le contexte de l'OIT. Elles concernent l'inclusion dans les rapports annuels sur les achats d'une sous-section sur les dépenses relatives aux services fournis par des prestataires privés (recommandation 2), et l'élaboration de lignes directrices détaillées pour gérer la transition entre fournisseurs, chaque fois qu'il est décidé de demander à un prestataire privé de fournir des services ou des biens stratégiques, sensibles ou de grande valeur (recommandation 7).
28. Dans leurs observations ²¹, les membres du CCS ont accueilli favorablement le rapport, qui donne un aperçu utile de la situation actuelle de l'externalisation. Ils ont souligné l'importance du rôle joué par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion dans la coordination de certaines activités dans ce domaine pour éviter les doubles emplois et bénéficier des compétences déjà disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ils ont néanmoins émis certaines réserves quant aux ressources et au temps limités dont disposent les entités pour respecter les délais de mise en œuvre, notamment en raison de leurs activités de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
29. Le Bureau se joint aux membres du CCS pour reconnaître le rôle essentiel joué par le Réseau achats et continuera de prendre part à la coordination interinstitutions et de tirer des enseignements en la matière. Il maintiendra ses mesures et pratiques existantes qui sont conformes aux recommandations, tout en évaluant soigneusement les mesures supplémentaires recommandées, du point de vue de la valeur ajoutée et de la rentabilité.

¹⁹ Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/75/85/Add.1](#).

²⁰ [JIU/REP/2019/9](#).

²¹ Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/75/551/Add.1](#).

► **Projet de décision**

- 30. Par correspondance, le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans les documents GB.341/PFA/10, GB.341/PFA/10/REF/1 et GB.341/PFA/10/REF/2 et donne des orientations au Bureau.**